

Extrait du registre  
des délibérations  
du Conseil communautaireDEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE

délibération : D\_2020\_2\_2

Nombre de délégués en exercice : 47

Présents : 39

Votants : 41

Objet : Bilan de la concertation du PLUi ex Bandiat Tardoire

L' an deux mille vingt , le lundi 17 février à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Montbron, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Président.

Date de convocation du : 11 Février 2020

Titulaires : Monsieur BARDOULAT Pierre, Monsieur BEUCOURT Jean-François, Madame BERNARD Anne, Madame BERNARD Danièle, Monsieur BERNARD Guy, Monsieur BIRONNEAU Max-André, Monsieur BORIE Patrick, Monsieur BOUTENEGRE Patrice, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur CAILLETEAU Jean-Paul, Monsieur CALLEC Gilles, Monsieur CANIT Michaël, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Madame COMBEAU Danielle, Madame DAMOUR Martine, Monsieur DELAGE Michel, Madame DEXET Josiane, Monsieur DOMINICI Patrice, Monsieur FERSING Jacques, Madame FIOLEAU Violette, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur JACOB-JUIN Serge, Monsieur LAC Jean-Louis, Monsieur MARSAUD Jean-Louis, Madame MARTINEZ Danielle, Madame MASSIGNAC Ginette, Madame OTTOLINI Marguerite, Monsieur PUCEK Olivier, Monsieur RINGEADE Vincent, Monsieur ROUHIER Guy, Madame SUTRE Dominique, Monsieur VALLEE Christian, Monsieur VISEUR Stéphane, Monsieur TOULISSE Pascal, Monsieur DAURIAT Frédéric, Madame COMBAUD Lisbeth, Monsieur LAVILLE Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PRECIGOUT Brigitte, Madame TESSON Marielle

Pouvoirs :  
Monsieur NICOLAS Michel a donné pouvoir à Monsieur CANIT Michaël  
Monsieur VAYSSIERE Lucien a donné pouvoir à Monsieur VALLEE Christian

Absent(s) : Monsieur ABELARD Jean-Luc, Madame DELAGE Nicole, Monsieur DONNARY Denis, Madame NICOLAUD Karine, Monsieur ROLLAND Jean-Marie, Monsieur VIMPERE Christian

Excusé(s) : Madame BERNARD Sylvie, Monsieur GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, Monsieur NICOLAS Michel, Monsieur VAYSSIERE Lucien

Secrétaire de Séance : Madame Anne BERNARD

L'article L. 103-2 du code de l'urbanisme prévoit que l'élaboration d'un plan local d'urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en tire le bilan.

La délibération n°2015/040 du 13 avril 2015 définissait les modalités de la concertation et prévoyait :

- trois articles dans le bulletin communautaire entre la prescription et l'élaboration
- une page dédiée sur le site internet de la communauté de communes
- trois réunions publiques pour chacun des « trois bassins » organisées à trois étapes clés de la procédure : dans la phase de lancement des études, lors de l'élaboration du PADD et avant l'arrêt du projet, soit neuf réunions
- une exposition publique au siège de la communauté de communes, deux mois après le débat sur le PADD et pour une durée de six mois
- un dossier de synthèse pour chacune des grandes étapes de l'élaboration du PLUi jusqu'à l'arrêt du projet

La délibération n°2015/040 du 13 avril 2015 prévoyait également des moyens à la population pour formuler leurs observations et propositions :

- un registre dans les mairies et au siège de la communauté de communes
- un registre numérique sur le site internet de la communauté de communes, durant toute la procédure
- une permanence d'une ½ journée par un élu dans la période de un mois précédent l'arrêt du projet du PLUi
- entre la prescription et l'arrêt du projet, au moins un atelier participatif pour chacun des bassins, à destination de la population, soit trois ateliers
- entre la prescription et l'arrêt du projet, trois ateliers participatifs à destination des acteurs du territoire sur les thématiques suivantes : agriculture, forêt, économie et tourisme, cadre de vie et mobilité, environnement et paysage

La concertation conduite a respecté les modalités définies initialement et est allée plus loin pour offrir la plus grande transparence sur le parti d'aménagement retenu dans le document et enrichir ce dernier.

#### I- Les modalités de concertation prévues

##### Les articles dans le bulletin communautaire

Un premier article est paru en mars 2015 indiquant la prescription du PLUi par la Communauté de Communes et rappelant les objectifs du PLUi. Un second article est paru en juin 2016 invitant la population à participer aux ateliers. Enfin, un troisième article est paru en mars 2018 rappelant les objectifs du PADD.

Une Page dédiée sur le site internet de la communauté de communes

Une page a été dédiée sur le site internet de la Communauté de Communes publiant toutes les actualités relatives au dossier ainsi que les documents produits à ce jour.

##### Les réunions publiques

Conformément à la délibération de prescription, six réunions publiques ont été réalisées à trois étapes clés de la procédure : dans la phase de lancement des études (les 01/06 et 08 décembre 2016), lors de l'élaboration du PADD (les 09/14 et 20 mars 2017) et avant l'arrêt projet (04 et 07 juin 2018), soit neuf réunions publiques.

Elles ont réunis plus d'une centaine de personnes.

Pour chaque réunion publique, la population a été avertie par la presse, par des articles dans la Charente Libre, par des affiches dans les mairies, dans les commerces de La Rochefoucauld, à la Communauté de Communes, par des flyers distribués par les communes dans les boîtes aux lettres de la population et par le site internet de la Communauté de Communes.

##### L'exposition publique

Une exposition publique a été installée à la Communauté de Communes et dans chaque mairie d'octobre 2018 à aujourd'hui.

Elle présente ainsi les grandes thématiques du diagnostic du territoire ainsi que l'état initial de l'environnement mais également les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables que les choix politiques qui ont présidé à la définition des zones constructibles.

##### Le dossier de synthèse

A chaque grande étape de l'élaboration du PLUi et pour une meilleure information auprès de la population, un dossier de synthèse sous forme de lettre d'information, conformément à la délibération de prescription, a été mis à la disposition de la population à la Communauté de Communes, dans chaque mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Trois lettres d'info ont été réalisées à chaque étape importante du projet.

La première lettre d'info est parue en octobre 2017, rappelant la définition d'un PLUi, les objectifs poursuivis et les modalités de collaboration ainsi que les enjeux du diagnostic.

Une seconde lettre d'info a été publiée en juin 2018 expliquant les grands axes définis dans le PADD et les modifications apportées au premier PADD.

Une troisième lettre d'info a été réalisée en juillet 2019 expliquant le projet de zonage, le règlement et les O.A.P. et annonçant également la mise à disposition de ces trois documents à la population pendant trois mois avant l'arrêt projet.

### Le registre

Ils ont été ouverts à l'antenne de la Communauté de Communes à La Rochefoucauld en Angoumois et dans les locaux de chacune des 14 communes dès le début de la procédure.

A ce stade, une dizaine d'observations ont été consignées par le public et traitées par la Communauté de Communes.

Si le nombre de remarques formulées est nul, c'est sans doute parce que la population a trouvé une offre complémentaire dans la concertation lui permettant de rencontrer des interlocuteurs élus et techniciens de la Communauté de Communes tout au long du processus d'élaboration du PLUi.

En effet, les services et les élus de la Communauté de Communes ont rencontré environ 80 personnes depuis la prescription du PLUi. A cela, il faut ajouter que les habitants de la Communauté de Communes ont également formulés des demandes par écrit. Les services en recensent plus d'une trentaine à ce stade de la procédure.

### Le registre numérique

Un registre numérique a été créé sur le site internet de la Communauté de Communes. A ce jour, une observation a été consignée.

### La permanence d'une ½ journée par un élu

Cette permanence s'est déroulée à l'antenne de La Communauté de Communes à la Rochefoucauld en Angoumois le 04 février 2020 de 9h30 à 11h30 en présence de M. Jean-Louis MARSAUD, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Communauté de Communes.

Des affiches ont été réalisées et affichées dans les lieux habituels d'affichage des communes et de la Communauté de Communes. Un article a également été publié sur le site internet de la Communauté de Communes.

Seulement huit personnes ont été reçues lors de cette permanence.

### Les ateliers participatifs à destination de la population

Trois ateliers ont été organisés à destination de la population dans le cadre du processus de recueil des enjeux du territoire, qui ont ensuite été utilisés pour déterminer les grands axes du PADD.

Ces trois ateliers se sont déroulés les 22 et 29 septembre 2016 à La Rochette, Taponnat-Fleurignac et Chazelles.

Les thématiques abordées ont été l'agriculture/la forêt/l'économie/le tourisme, l'habitat/les infrastructures/la mobilité/l'offre de services/les équipements, l'environnement/le paysage/le cadre de vie. La population a été informée par des affiches à la Communauté de Communes, dans les lieux habituels d'affichage des communes, sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que dans la presse locale.

### Les ateliers participatifs à destination des acteurs du territoire

Trois ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre du diagnostic le 15 septembre et le 22 septembre 2016 à Taponnat-Fleurignac et à La Rochette.

Les ateliers visaient à regrouper des élus, des personnes ressources, des organismes partenaires comme les personnes publiques associées, les professionnels du secteur concerné par chaque réunion thématique, les associations... afin qu'ils échangent, à partir de données clés, leurs points de vue et leurs attentes sur le territoire d'ex Bandiat-Tardoire.

La finalité de ces ateliers était d'alimenter le diagnostic initial du PLUi, et les enjeux qui peuvent en découler pour le PADD.

## II- Les modalités de concertation complémentaires

### Projection Ludique d'un Univers Imaginaire

Les enfants âgés de 11 ans à 15 ans du collège de La Rochefoucauld ont participé à leur manière à l'élaboration du PADD du PLUi.

De mi-novembre 2016 à mi-février 2017 à raison de trois permanences par semaine (lundi 16h-17h, mardi 12h50 - 13h45 et vendredi 16h-17h), les animateurs de l'ALSH de la Communauté de Communes et les enfants ont réfléchi sur leur vision du territoire de demain.

Le bureau d'études et les services de la Communauté de Communes sont intervenus à trois reprises lors de ces permanences les 12-13-16 décembre 2016 pour échanger avec les collégiens sur les thématiques suivantes :

Agriculture/Forêt/Economie/Tourisme

Habitat/Infrastructures/Mobilité

Environnement/Paysage/Cadre de vie

Une restitution de la Projection Ludique d'un Univers Imaginaire (P.L.U.i.) s'est déroulée en réunion publique le 14 mars 2017 à Mariillac le Franc. Les enfants, à travers une maquette de « leur ville future », des schémas et croquis, ont expliqué ce que pour eux pourrait être leur territoire rêvé de demain.

#### Entretien individuel avec les agriculteurs et restitution du diagnostic agricole

En parallèle des études du PLUi, la collectivité a souhaité mener un diagnostic agricole et pour cela a sollicité la Chambre d'Agriculture.

Le diagnostic a eu pour objectif de mieux connaître l'agriculture présente sur le territoire aujourd'hui et tenter de percevoir ses évolutions à venir, informer et sensibiliser les agriculteurs au projet de PLU intercommunal, dès la phase amont de la procédure.

Tout d'abord, afin d'informer de la démarche une première session de réunions d'information territoriales à destination des agriculteurs a été organisée les 27, 28 et 30 juin 2016 dans les communes (respectivement) de Saint-Projet-Saint-Constant, Chazelles, Yvrac-et-Malleyrand, afin de présenter la démarche et le déroulement de l'enquête agricole. Les agriculteurs du territoire ont été sollicités par des invitations personnelles réalisées par la Chambre d'Agriculture.

Les agriculteurs intervenant sur le territoire ont ensuite été contactés ou rencontrés en rendez-vous individuels avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture, afin de collecter les données relatives à leur exploitation et leurs projets.

Enfin, au terme de ces enquêtes, deux réunions de restitutions auprès des agriculteurs ont eu lieu les 3 et 5 avril 2017 à Saint-Projet-Saint-Constant et à La Rochette. Les agriculteurs ont été sollicités par courrier individualisé.

#### Réunion publique

Suite au retard pris dans les études dû notamment à la cessation d'activité du bureau d'études URBAM en février 2019 mandataire du groupement et de la reprise des études par un nouveau bureau d'études id de ville en juin 2019, une dernière réunion publique s'est déroulée le mardi 02 juillet 2019 afin d'expliquer à la population le retard pris dans l'élaboration du PLUi, de présenter également le nouveau bureau d'études et d'expliquer à nouveau le projet de zonage, de règlement et les O.A.P.

#### Mise à disposition avant l'arrêt projet du PLUi du projet de zonage, de règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation

La Communauté de Communes a souhaité avant l'arrêt projet du PLUi mettre à disposition de la population le diagnostic provisoire, le projet de règlement graphique et écrit ainsi que les O.A.P. de fin juillet et mi-octobre 2019 dans chaque commune et à la Communauté de Communes. La population était alors invitée à venir consulter ces documents et à faire remonter ses observations ou déléances dans les registres mis à leur disposition.

La population a été informée via une lettre d'info n°3 ainsi qu'une affiche. Celles-ci ont été distribuées dans chaque commune et affichées à la Communauté de Communes. Un article sur le site internet de la Communauté de Communes a également été publié à cet effet.

Une vingtaine de remarques de la part de la population ont été formulées et traitées lors de la mise à disposition des documents.

La concertation a donc été très intense durant toute l'élaboration du projet avec les habitants, les acteurs du territoire, le monde agricole, les scolaires.

Les échanges qui ont eu lieu, les discussions qui se sont déroulées ont abouti à des évolutions réelles du projet ce qui est un des objets de la concertation.

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu les articles L.103-2 et L.103-6 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 15 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la CDC Bandiat-Tardoire décidant de modifier les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes adhérentes de la CDC Bandiat-Tardoire acceptant la modification statutaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 approuvant la prise de compétence « PLUi » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 avril 2015 prescrivant le PLUi, définissant ses objectifs ainsi que les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 mai 2015 définissant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2016 portant création d'une nouvelle communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord issue de la fusion de la CDC Bandiat-Tardoire et la CDC de Seuil Charente Périgord ;

Vu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du 26 juin 2017 ;

Vu le second débat retraçant les modifications sur le projet d'aménagement et de développement durables du 02 juillet 2018 ;

M. le Président demande au Conseil Communautaire :

- de constater que les modalités de concertation fixées par délibération du 13 avril 2015 ont été respectées ;
- d'approuver le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du PLUi ;
- de clore la phase de concertation ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - Affichage au siège de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord et en mairie durant un mois.
  - Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans les deux journaux diffusés dans le Département.
  - La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,  
pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Monsieur Jean-Marc BROUILLET  
Emis le 17/02/2020, transmis en Préfecture et rendu  
exécutoire le



AR PREFECTURE

016-200068914-20200217-D\_2020\_2\_2-DE

Regu le 18/02/2020